Au nom des Congréganistes, très fiers de recevoir la visite de Sa Grandeur et tout heureux d'écouter sa bienveillante parole, le préfet, M. Yves de Monti de Rezé, souhaite respectueusement la

bienvenue au premier Pasteur.

M. l'abbé Labonne, vicaire général, et le R. P. Carron, directeur de la Congrégation, assistent Monseigneur qui, à l'évangile, adresse aux jeunes gens une allocution réconfortante sur le culte de la Sainte Vierge. Il les félicite d'avoir pour Marie une dévotion toute spéciale et de rechercher sa protection maternelle. D'après le témoignage de tous les saints Docteurs, la dévotion à la Sainte Vierge est un gage de prédestination. Aussi convient-il de l'invoquer chaque jour; c'est pour un chrétien le moyen le plus efficace d'assurer son salut.

Après la messe, Monseigneur s'entretient avec les jeunes gens : il leur témoigne de nouveau tout l'intérêt qu'il porte à leur œuvre

et leur adresse les plus paternels encouragements.

Œuvre des Cercles — Une fête de famille

Dimanche dernier, 16 décembre, l'œuvre des cercles catholiques avait organisé une réunion populaire à laquelle étaient conviés les ouvriers des corporations, leurs femmes et leurs enfants. Plus de sept cents personnes avaient répondu à l'appel des organisateurs. Au début de la séance, le R. P. Carron, aumônier de l'œuvre, souhaite aimablement la bienvenue à ses chers invités, leur annonce que chaque mois, pendant l'hiver, aura lieu, salle du Quinconce, une séance semblable, et que les jeunes gens catholiques d'Angers y prêteront leur concours; puis, par une gracieuse légende, il fait comprendre la beauté de la famille chrétienne, si

agréable à Dieu et si forte, lorsqu'elle est unie.

L'objet principal de cette réunion était une conférence-causerie. destinée surtout aux hommes. L'orateur, M. Normand d'Authon, avocat à la Cour d'Appel, membre des œuvres de la jeunesse catholique d'Angers, parle des droits du père de famille dans l'éducation des enfants. Avec une aimable simplicité, l'orateur démontre par des arguments irréfutables que le père est l'éducateur donné par Dieu à ses enfants, qu'il a le droit de choisir, pour le suppléer dans cette tâche, les maîtres que bon lui semble, et que ce serait une utopie de lui accorder seulement le soin de l'éducation, en réservant l'instruction à l'Etat. Aujourd'hui le père de famille jouit d'une liberté très restreinte, et cependant des projets de lois néfastes voudraient encore la restreindre. Ces projets de lois, il convient de les combattre; les pères de famille ont l'obligation de réclamer une liberté complète et, en se donnant la main, ils peuvent créer un mouvement d'opinion publique auquel les sectaires ne sauraient résister.

Avant et après cette conférence, des monologues et chansonnettes interpretés avec art par MM. Richard et Mézerette, qu'accompagnait au piano le R. P. des Cars, soulevèrent les bravos de l'assistance. Et ce fut aussi grande joie surtout parmi les enfants, lorsque M. Bergère, dont le talent est bien connu, monta à son